

UNE RÉUNION PUBLIQUE EN JANVIER ?

Compteurs Linky : le maire écrit aux habitants

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE Les élus ont pris une délibération concernant les nouveaux compteurs d'Enedis qui « suscite de nombreuses interrogations », commente la mairie.

Comme dans de nombreuses communes de l'Hexagone, les interrogations autour de la pose des compteurs Linky ont gagné Saint-Just-en-Chaussée. Les élus ont ainsi décidé, lors du dernier conseil municipal de l'année, mercredi 19 décembre, de voter une délibération de principe concernant ces installations. La veille, un courrier avait même été adressé aux Saint-Justois pour expliquer la démarche. « *Nous en sommes au stade d'informer les habitants car des gens s'inquiètent* », a justifié le maire Frans Desmedt.

Le maire a toutefois souhaité préciser que toutes les délibérations prises dans les communes françaises, pour s'opposer directement à la pose de ces nouveaux compteurs verts fluo - notamment accusés d'être intrusifs et de causer des dégâts sur la santé à cause des ondes produites - avaient toutes été retoquées par les autorités administratives.

A Saint-Just, comme à Blagnac, près de Toulouse, les élus ont donc voulu jouer une partition légère et efficace pour éviter la fin de non recevoir. La délibération votée à l'unanimité précise ainsi que « *la commune ne peut pas s'opposer au déploiement des compteurs Linky, n'étant pas autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité* ». « *Néanmoins,*



La délibération concernant les compteurs linky a été votée à l'unanimité par les élus saint-justois.

il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une position de principe de refus précisant que l'opérateur doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression (...) et que l'utilisateur doit être clairement informé

au préalable de la pose de ce compteur et de pouvoir exercer son droit de refus », explique la délibération. Le maire a du reste indiqué qu'il avait sollicité Enedis pour qu'une réunion publique explicative soit organisée, en

janvier, à Saint-Just-en-Chaussée. Sollicité par Le Bonhomme Picard, les services d'Enedis n'ont pas souhaité réagir.